

Recensement agricole 2020

19 916 exploitations agricoles dans la région Centre-Val de Loire

En 2020, le Centre-Val de Loire compte 19 916 exploitations agricoles, soit 21 % de moins qu'en 2010. Les exploitations valorisent désormais en moyenne 115 ha (+ 24 %). La baisse du nombre d'exploitations est plus marquée pour les exploitations d'élevage ou mixtes (- 32 %). Les grandes exploitations sont les seules à voir leur effectif s'accroître. Les chefs d'exploitation et la main d'œuvre familiale assurent les deux tiers du travail agricole, la part des salariés permanents et saisonniers augmente légèrement et le recours à la prestation externe concerne aujourd'hui une exploitation sur deux.

21 % d'exploitations en moins en dix ans

Entre 2010 et 2020, le recul du nombre d'exploitations agricoles se poursuit mais à un rythme annuel moyen qui s'est ralenti par rapport à la décennie précédente : - 2,3 % par an entre 2010 et 2020, contre - 2,7 % entre 2000 et 2010. En 2020, on compte ainsi 19 916 exploitations agricoles dans la région, soit 21 % de

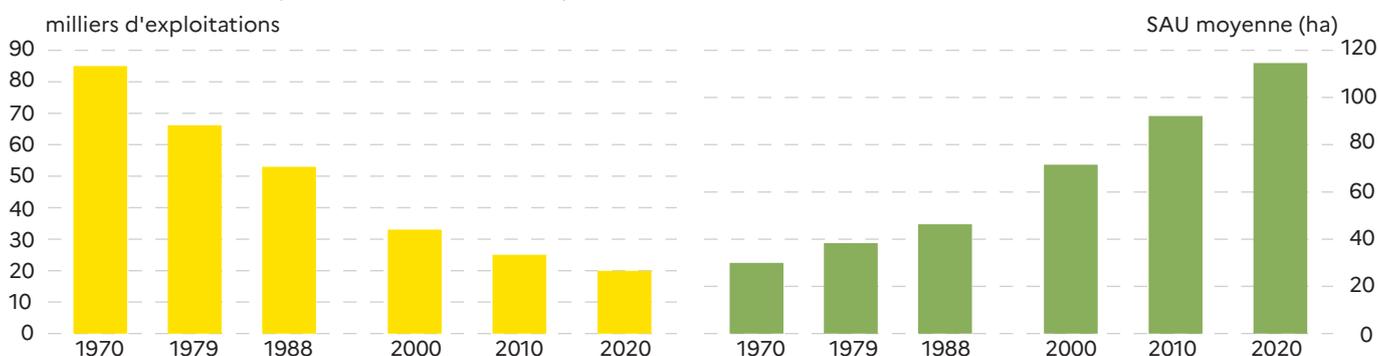
moins qu'en 2010. Le maintien de la surface agricole utilisée (SAU) autour de 2,3 millions d'hectares masque un phénomène de concentration des exploitations. En 2020, une exploitation agricole dispose en moyenne de 115 hectares, soit 22 hectares de plus qu'en 2010 et 43 hectares de plus qu'en

2000 (graphique 1). La moitié des exploitations valorise une superficie qui n'excède pas 104 hectares tandis qu'un quart d'entre elles en cultive plus de 170. Sept exploitations agricoles sur dix sont désormais spécialisées en production végétale et 8 % pratiquent l'agriculture biologique (tableau 1).

Graphique 1

La concentration des exploitations se poursuit

Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne



Champ : Région Centre-Val de Loire, ensemble des exploitations hors structures collectives.
 Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)



Tableau 1
Le recensement agricole en quelques chiffres

	2010	2020	Évolution 2020/2010
Nombre d'exploitations (nombre)	25 081	19 916	- 20,6
dont spécialisation végétale	16 389	13 960	- 14,8
spécialisation animale	5 410	3 774	- 30,2
mixtes (polyculture-polyélevage)	3 078	1 962	- 36,3
Exploitations sous statut individuel (nombre)	15 970	10 498	- 34,3
Part des exploitations en agriculture biologique ¹ (%)	2,4	7,8	227,3
Part des exploitations sous autres signes officiels de qualité ou d'origine ² (%)	10,7	13,9	3,0
Part des exploitations vendant en circuit court ³ (%)	15,5	20,5	32,3
Chefs d'exploitation, co-exploitants et associés actifs (nombre de personnes)	30 760	24 139	- 21,5
dont ayant 60 ans ou plus (%)	22,6	26,1	15,9
femmes (%)	24,6	22,5	- 8,4
Travail agricole (millier d'ETP)	37 167	32 908	- 11,5
SAU moyenne (ha) ⁴	92	115	24,4
SAU totale (millier d'ha)	2 311 373	2 283 016	- 1,2
dont céréales, oléagineux, protéagineux (ha)	1 659 252	1 581 951	- 4,7
prairies (ha)	408 593	442 035	8,2
cultures permanentes (ha)	27 639	28 249	2,2
Cheptel (nombre d'UGB)	819 450	747 855	- 8,7

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).
2. Label rouge, IGP, AOC-AOP, STG.
3. Fleurs et plantes exclues en 2010.
4. Y compris exploitations sans SAU.
Champ : Centre-Val de Loire, hors structures gérant des packages collectifs.
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020).

Les grandes exploitations plus nombreuses qu'il y a dix ans

Comme en 2010, ce sont les exploitations de taille **moyenne** (Production brute standard (PBS) comprise entre 100 000 et 250 000 euros) qui demeurent les plus nombreuses en région. Elles concentrent près de 37 % des exploitations, valorisent 47 % de la SAU régionale et emploient un tiers de la main d'œuvre agricole régionale. C'est en grandes cultures qu'elles sont le plus présentes. Leur SAU moyenne est de 145 ha.

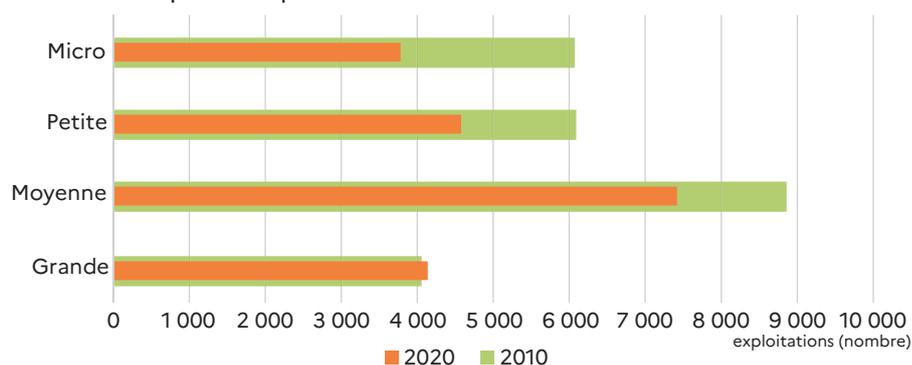
Avec l'agrandissement régulier des structures, les **grandes** exploitations (plus de 250 000 euros de PBS – cf. Méthodologie) valorisent désormais 36 % du territoire agricole, et représentent plus d'une exploitation sur cinq, toutes productions confondues, en 2020. C'est la seule catégorie dont le nombre augmente en dix ans. Quasi inexistantes parmi les exploitations spécialisées en bovins viande, comme

en ovins, elles représentent 60 % des exploitations spécialisées en bovins lait et en granivores (porcins – volailles). Leur SAU moyenne est de 201 ha.

À l'opposé, 19 % des exploitations de la région sont des **micro**-exploitations (moins de 25 000 euros

de PBS). Celles-ci n'exploitent que 3 % de la SAU. Leur nombre a considérablement chuté en dix ans, perdant près de 40 % de leur effectif. Les **micro**-exploitations restent les plus fréquentes dans l'orientation ovins, autres herbivores, mais se raréfient parmi les exploitations orientées bovins mixtes et bovins lait.

Graphique 2
Les exploitations de taille moyenne toujours prédominantes
Taille économique¹ des exploitations en 2010 et 2020



1. Calculée en 2010 et 2020 « aux prix de 2017 ».
Champ : Région Centre-Val de Loire, ensemble des exploitations hors structures collectives.
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Près de 60 % des exploitations spécialisées en grandes cultures

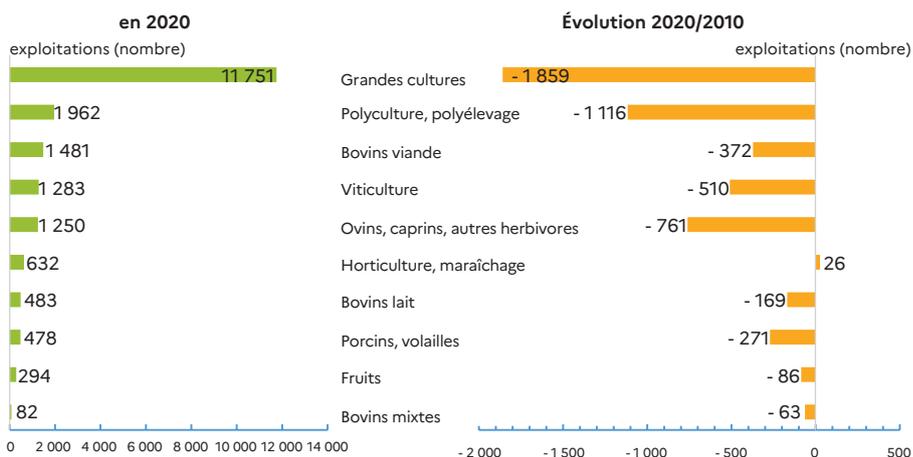
La baisse du nombre d'exploitations est plus importante s'agissant des orientations technico-économiques (Otex) grandes cultures et polyculture-polyélevage. Le nombre d'exploitations horticoles et maraîchères s'accroît légèrement, du fait de la dynamique observée en maraîchage. En revanche, plus du tiers des fermes ovines et granivores ont disparu au cours des dix dernières années.

Les surfaces agricoles moyennes sont en hausse dans toutes les spécialisations, plus particulièrement dans les Otex polyculture-polyélevage et bovines.

Graphique 3

Le maraîchage, seule exception au recul du nombre d'exploitations

Orientation économique des exploitations en 2020 et évolution



Champ : Région Centre-Val de Loire, ensemble des exploitations hors structures collectives.
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Zoom sur les exploitations de grandes cultures

En région Centre-Val de Loire, trois exploitations sur cinq sont spécialisées en grandes cultures et valorisent près de 70 % de la SAU régionale. La SAU moyenne en grandes cultures (134 ha) est plus élevée que la SAU moyenne des autres filières spécialisées en production végétale (18 ha à 37 ha). 13 658 emplois sont présents au sein de ces structures, soit 41,5 % des emplois agricoles régionaux. L'agriculture biologique

est pratiquée dans 4,5 % d'entre elles. La majorité des structures relèvent de la forme individuelle. Les exploitations sont largement dirigées par des hommes, et par des femmes dans 21 % des cas (22 % sur l'ensemble des filières régionales). Un peu plus de 28 % des chefs d'exploitation, co-exploitants et associés ont 60 ans ou plus, et sont susceptibles d'arrêter leur activité dans les prochaines années.

Tableau 2
Exploitations spécialisées en grandes cultures

	RA 2020
Exploitations (nombre)	11 751
dont spécialisées en céréaliculture et en culture de plantes oléagineuses et protéagineuses (%)	78,8
spécialisées en autres grandes cultures (%)	21,2
Exploitations sous statut individuel (%)	52,5
Part des exploitations en agriculture biologique ¹ (%)	4,5
Part des exploitations sous autres signes officiels de qualité ou d'origine ² (%)	4,3
Part des exploitations vendant en circuit court ³ (%)	7,5
Chefs d'exploitation, co-exploitants et associés actifs (nombre de personnes)	13 508
dont ayant 60 ans ou plus (%)	28,1
femmes (%)	20,6
Travail agricole (nombre d'ETP)	13 658
SAU moyenne (ha) ⁴	134
SAU totale (ha)	1 580 373
dont céréales, oléagineux, protéagineux (ha)	1 330 634
prairies (ha)	99 428
cultures permanentes (ha)	1 094
Cheptel (nombre d'UGB)	32 355

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).

2. Label rouge, IGP, AOC-AOP, STG.

3. Fleurs et plantes exclues en 2010.

4. Y compris exploitations sans SAU.

Champ : Centre-Val de Loire, hors structures gérant des packages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020).

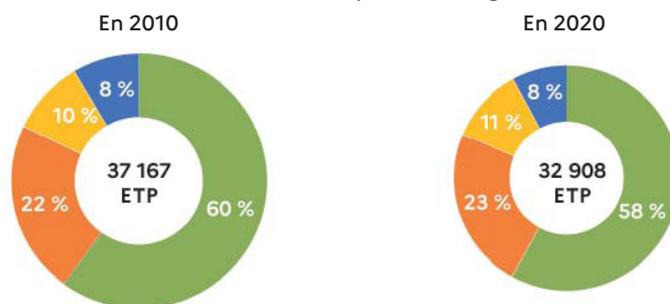
La main d'œuvre salariée progresse

En 2020, l'agriculture assure un emploi à 37 352 personnes, qui travaillent pour 32 908 équivalents temps plein (ETP). Les actifs dirigeants et la main d'œuvre familiale représentent les deux tiers du travail dans les exploitations, en légère baisse. Le recours à la main d'œuvre saisonnière augmente d'un point de pourcentage entre 2010 et 2020, tout comme le travail des salariés permanents. La moitié des exploitations ont recours à de la prestation externe, contre 44 % en 2010.

Graphique 4

La répartition du travail évolue peu

Répartition du volume de travail dans les exploitations agricoles¹ (ETP)



■ Exploitants, co-exploitants et associés actifs²
■ Salariés permanents non familiaux
■ Membres de la famille travaillant de manière permanente
■ Main-d'œuvre saisonnière ou occasionnelle¹

1. Hors prestations de service (ETA, Cuma...).

2. Co-exploitants familiaux inclus.

Champ : Région Centre-Val de Loire, ensemble des exploitations hors structures collectives.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Source et définitions

Réalisé tous les 10 ans, le **recensement agricole** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des **exploitations agricoles**, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...) ;
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

La **production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, « petite », celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS moyennes de 2017 (*note méthodologique* en fichier associé).

Un **équivalent-temps-plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

L'**unité de gros bétail (UGB)** est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA).

Cette publication présente les premiers résultats, provisoires, du recensement agricole 2020.

www.agreste.agriculture.gouv.fr



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique et économique
Cité administrative Coligny
131, rue du faubourg Bannier
45042 Orléans Cedex 1
Courriel : srise.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr
Site : draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr

Directeur de la publication : Bruno LOCQUEVILLE
Rédacteur en chef : Gaëtan BUISSON
Rédactrices/rédacteurs : Anaïs POUMOT, Stéphanie LEBRET,
Isabelle PASQUIER, Gaëtan BUISSON, Joël PITROU
Composition : Florence FAURE
Dépot légal : À parution
ISSN : 2729-7209
© Agreste 2021